Réunion du Conseil d'administration du C.C.A.S. / Procès-verbal
Jeudi 26 février 2026
19h00 – Salle des mariages en Mairie

Membres du Conseil d'Administration	Membres élus au conseil municipal : BERGER Alain, PELLET Valérie, JACOLIN Jocelyne, BALLY Liliane, PRIEUR-DREVON Elise, Membres hors conseil municipal : GAYET Denis, BERGER Gérard, GARDEY Viviane, NEMOZ-BILLET Eric, DORE Isabelle,
Présents :	BERGER Alain, PELLET Valérie, JACOLIN Jocelyne, BALLY Liliane, GAYET Denis, GARDEY Viviane,
Pouvoirs :	
Absents / Excusés :	PRIEUR DREVON Elise, BERGER Gérard, NEMOZ-BILLET Eric, DORE Isabelle,
Secrétaire de séance :	PELLET Valérie
Prise de notes par :	TEODORI Dorine

Ordre du jour
1– Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2025 2– Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2025 3 – Fongibilité des crédits de la nomenclature M.57 4 – Validation du Budget Primitif de l'exercice 2026 5 – Questions diverses

1) Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2025

Approuvé à l'unanimité

2) Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2025

Approuvé à l'unanimité

Au compte 746 un montant de 300.00 € correspondant à un don pour la mise à disposition de la petite salle du gymnase pour un pot après une cérémonie à l'église (obsèques).

Au compte 75888 un montant de 99.00 € correspond à un remboursement par le Service de Gestion Comptable de Bourgoin-Jallieu dans le cadre d'un trop payé d'une facture de téléalarme. Monsieur VERNISSAT (décédé) ou descendant n'a pas réclamé cette somme donc après un délai de deux années la recette est perçue par la commune.

3) Fongibilité des crédits de la nomenclature M.57

Approuvé à l'unanimité

Cette délibération permet de donner l'autorisation du Maire par Décision Modificative de transférer des crédits entre chapitres (sauf les crédits du chapitre 12) au prorata de maximum 7.5 % du budget, sans avoir besoin voter une délibération en Conseil d'Administration.

4) Validation du Budget Primitif de l'exercice 2026

Approuvé à l'unanimité

Au compte 657363 montant de 1 500.00 correspond à une subvention à l'ADMR, à savoir que dans le groupement de communes de l'association certaines ne participent pas. Le montant est l'équivalent de 1 €/habitant.
Au compte 65888 (aide d'urgence) d'un montant de 300.00 € fond de dépannage qui a pu être utilisé par le passé auprès de la croix rouge.

Monsieur GAYET Denis confirme le nombre d'abonnement de téléalarme sur la commune, qui est de 18.

Le Budget Primitif est équilibré en recettes et dépenses à hauteur de 19 505.93 €.

Remarque du Président : Monsieur BAELDE résident Rue de la Sordelle dispose d'un abonnement de téléalarme. Suite aux travaux de voirie dans la rue, le câble d'internet/téléphone a été coupé, le boitier de téléalarme a quand même marché.
GAYET Denis confirme que la téléalarme marche avec le réseau 2G.

5) Questions diverses

Le Président, rappel l'obligation pour les communes de – 1 000 habitants d'avoir un C.C.A.S.

Retour sur le foyer logement des 4 Vallées de la commune de Châtonnay, la commune d'Eclose-Badinières subventionne la structure pour un montant de 415.00 € par an.
Un ancien habitant de la commune réside toujours dans ce foyer (Monsieur DUCLON Jean).
Plus de place disponible dans la résidence actuellement, une résidente de la commune Mme LAURENCIN Mauricette a exprimé le souhait d'intégrer la structure ; cette personne est âgée de 86 ans.

Monsieur GAYET Denis siège à la commission de Bièvre Isère Communauté (5 membres dont le Maire de la commune de Châtonnay et 5 membres extérieurs qui doivent faire partie d'une association en lien), en tant que porte-parole de l'association locale sur la commune d'« amitié aux ainés » et membre du C.C.A.S.
Il ne souhaite pas reconduire cette implication au prochain mandat, mais en précisant qu'après discussion Monsieur NEMOZ-BILLET Eric serait intéressé pour reprendre la relève.

Le Président clôture la séance en notant quels vont être les ambitions du prochain mandat concernant le C.C.A.S.

La séance est levée à 19h45

Publication le :